

**OBJET :** Tri sélectif des emballages sur l'espace public - Partenariat avec l'éco-organisme CITEO – Convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.541-10 et R.543-53 à R.543-56,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020, dite loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC),

Vu l'arrêté du 05 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R.543-53 à R-543-65 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R.543-53 à R.543-65 du code de l'environnement

Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Considérant :

- La pollution de l'espace public et des milieux marins par les emballages hors-foyer non-maîtrisés,
- Que la Ville s'est engagée dans une politique ambitieuse de réduction des déchets et de valorisation des déchets à travers des filières de traitements spécifiques à chaque catégorie de déchets,
- Que l'éco-organisme CITEO accompagne les collectivités dans leur démarche d'amélioration de la propreté des espaces publics, notamment par une prise en charge des emballages hors-foyer.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la signature du contrat type présenté en annexe, avec l'éco-organisme CITEO pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- d'autoriser Madame La Maire à signer toute pièce administrative ou comptable en lien avec le contrat ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

**La délibération n°2024-17 est adoptée.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240215-2024-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Affichage : 21/02/2024



Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

La Maire,

Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 FEVRIER 2024

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>34</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>30</b>
<b>Convocations :</b>	<b>9 FEVRIER 2024</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Stéphane FERRAND
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Alexis VERNIER

Pouvoir à M. Pierre CAREL  
Pouvoir à Mme EVE COGNETTA  
Pouvoir à Mme Laurence RENO  
Pouvoir à Mme Adeline POLLET

--ooOoo--

Madame Evelyne DENOYELLE remplit les fonctions de Secrétaire.